

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 14 juin 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MAI 2018**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sabine FINEZ, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD (procuration à Maurice BERNARD, Adjointe, Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Alain ROGER), Samantha EDDRIOUICH (procuration à Sabine FINEZ), Patrick BOULOGNE (procuration à Maryvonne POULAIN), Daniel WAWRZYNIAK (procuration à Francis LOCQUET) Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENTE : MM.Emmanuelle DHONDT, Conseillère Municipale.*****

Monsieur Mickaël KOPREK a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018 :

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?

- Madame Maryvonne POULAIN : juste une rectification à faire page 29, rendons à César ce qui est à César.

A un moment donné à la dixième ligne, c'est noté « d'autres commentaires ? » et on me les a affublés juste après mon intervention, or, c'est vous qui aviez dit cela, donc, on aurait dû marquer « Monsieur Le Maire a demandé d'autres commentaires ».

Et puis... non, c'est une constatation.

En page 3, nous parlions justement d'une réunion publique et là nous venons d'avoir le courrier.

- Monsieur Le Maire : concernant la rue du 8 mai ?

- Madame Maryvonne POULAIN : la rue Schaffner, c'est cela ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est une réunion publique le 14 juin avec les habitants de la rue du 8 mai 1945.

Que les habitants de la rue du 8 mai 1945.

Je ne fais pas les habitants de la rue du 8 mai en même temps que les habitants de la rue Schaffner pour la simple et bonne raison que les habitants de la rue Schaffner sont contents et que les habitants de la rue du 8 mai ne le sont pas.

Je n'ai pas envie d'avoir une bagarre.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il y a d'autres rues comme la rue du 14 juillet et rue Pasteur où le problème maintenant est pénible et rue du 1^{er} mai aussi mais heureusement il n'y a personne qui est là sauf ceux qui sont derrière.

Mais c'est vrai que les personnes de la rue du 14 juillet et la rue Pasteur ont l'impression d'être sur la route nationale.

- Monsieur Le Maire : mais là, depuis quelques temps, je ne sais pas si vous avez vu mais la fermeture de la route nationale est une catastrophe.

Tous les véhicules arrivent sur Noyelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : et vous avez toutes les déviations, déviation 1, 2, 3, mais les gens deviennent fous.

Ils sont tellement méchants.

Il a failli y avoir un accident juste devant chez Monsieur et Madame RAUWELS mais les gens sont fous.

Parce qu'ils sont en colères, ils tournent, ils reviennent, ils ne savent plus, comme ça change dans tous les sens, ils ne savent plus.

- Monsieur Le Maire : d'habitude, je mets 6 minutes pour me rendre Place de La République à mon boulot, là, je mets un quart d'heure, quand je mets un quart d'heure, c'est bien.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que rue du 14 juillet et rue Pasteur, les problèmes ont été déportés là maintenant, et ils ne regardent pas.

- Monsieur Le Maire : et encore heureux que rue du 14 juillet nous avons mis ces ralentisseurs.

Sinon, ça aurait été la foire.

- Madame Joëlle COCHEZ : et derrière chez moi, il va falloir faire quelque chose.

- Monsieur Le Maire : rue François Watrelot ?

- Madame Maryvonne POULAIN : et rue du 1^{er} mai.

- Madame Joëlle COCHEZ : quand on remonte c'est un sens interdit ?

- Monsieur Le Maire : on ne peut que la descendre.

- Madame Joëlle COCHEZ : oui et bien ça ne fait que cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : les gens sont excédés.

- Madame Joëlle COCHEZ : il passe des camions, tout le monde passe là.

Les bus, les camions.

- Monsieur Maurice BERNARD : venez habiter rue Sadi Carnot et vous verrez que là, vous n'êtes plus tranquilles à votre maison.

- Madame Maryvonne POULAIN : viens rue du 14 juillet.

- Madame Joëlle COCHEZ : là, tu vas avoir des accidents.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne peux même plus me mettre sur ma terrasse.

- Monsieur Le Maire : la route nationale va normalement rouvrir fin juillet des deux côtés.

Logiquement, j'espère qu'à partir de ce moment là, ça ira mieux.

Et là, c'est vrai qu'actuellement c'est une catastrophe.

- Madame Maryvonne POULAIN : je n'ai jamais vu autant de circulation à 7h00 du matin.

- Monsieur Le Maire : s'il vous plaît, prenez la parole un par un, car pour la retranscription ça va être très compliqué.

Allumez vos micros, parlez un par un et ça ira très bien.

Merci.

Concernant ce compte-rendu, pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : oui, en même temps, vous avez vu qu'avec le compte-rendu nous avons mis le compte-rendu de la réunion de RECYTECH.

Et là, également, aujourd'hui, j'ai eu le compte-rendu de l'usine d'incinération.

Je le mettrai avec le prochain conseil municipal également.

Comme cela vous aurez toutes les informations de ce qui s'est dit lors de cette réunion.

**2) ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DE BUREAUX
MUNICIPAUX DES 14 MARS – 11 AVRIL – 25 AVRIL 2018 :**

** Bureau Municipal du 14 mars 2018 :*

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?

Concernant les radars pédagogiques, ils ont été installés.

Il y en a deux, un rue du 8 mai et un autre rue d'Annay.

Ce sont des radars que nous pouvons bouger comme on veut.

Donc, on verra bien en fonction de l'actualité.

Oui Francis.

- Monsieur Francis LOCQUET : la chaîne solidarité Noyelloise, c'est qui ?

- Monsieur Alain ROGER : c'est la banque alimentaire.

- Monsieur Francis LOCQUET : oui, vous êtes invités à une assemblée générale.

- Monsieur Alain ROGER : elle a eu lieu à la ferme Mametz le 05 avril.

C'est Guy TAVERNIER.

- Monsieur Philippe CERF : la banque alimentaire qui était à côté de l'école Jean-Rostand.

- Monsieur Le Maire : ils ont pris possession de l'ex caserne des pompiers.

- Madame Maryvonne POULAIN : elle avait lieu quand ?

- Monsieur Le Maire : cette assemblée générale ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, moi je suis au point en dessous.

- Monsieur Le Maire : Comité Territorial du Plan ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : en sous-préfecture de Lens.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça avait lieu quand ?

- Monsieur Le Maire : Jean-Michel ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : j'ai fait prévention des expulsions.

Normalement la deuxième réunion a lieu demain mais j'ai reçu un message et elle est annulée.

L'exemple de Noyelles a été repris justement dans cette réunion parce que c'était plusieurs tables rondes.

L'exemple du fait que l'on travaille depuis bien longtemps sur les impayés a été repris en exemple.

Donc, je pense que nous avons fait un peu le tour et il y aura d'autres réunions qui vont se faire certainement prochainement.

Mais celle de demain a été supprimée.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ?

- Monsieur Francis LOCQUET : pour la rue de Bourganeuf, est-ce que les contacts ont été pris ?

- Monsieur Le Maire : oui parce que de toute façon la demande émane de Fouquières.

C'est eux qui nous ont contacté en nous disant qu'ils faisaient des enrobés au niveau de la rue de Bourganeuf sur la partie qui les concernent.

Ils nous ont demandé si de notre côté nous étions d'accord pour faire notre partie.

Ce qui est normal et légitime et en même temps ça minimise les coûts.

On a pris contact avec Fouquières et maintenant, il faut que l'on travaille ensemble pour lancer des appels d'offres.

Pour le moment, on en est à la phase de consultation. Concernant ce compte-rendu, y-a-t-il d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 11 avril 2018 :*

- Monsieur Le Maire : là pareil, si vous avez des questions.

- Madame Maryvonne POULAIN : les radars pédagogiques étaient installés aujourd'hui.

Là nous parlions de un qui était installé rue de Courtaigne première semaine de mai, ça a été fait ou pas ?

- Monsieur Le Maire : non.

On a changé, c'est à dire que les deux radars nous les avons installé aujourd'hui, un rue du 8 mai et un autre rue d'Annay.

On a hésité, soit rue de Courtaigne ou soit un dans les cités minières.

Là également, dans les cités minières, nous nous sommes positionnés sur la rue d'Annay tout en sachant que ces radars sont facilement mobiles, nous pouvons les bouger comme on le souhaite.

Alimentation solaire et lorsque vous dépassez la vitesse de 60, il devient noir, pour éviter que les gens s'amuse à faire des concours de vitesse.

Si vraiment ça porte ces fruits et bien on fera l'acquisition d'autres pour mettre à d'autres points stratégiques.

A force de mettre des systèmes de prévention nous n'allons plus savoir quoi faire.

Comme vous l'avez vu, cette année, 4 fêtes des écoles.

Merci pour les services techniques parce que là, ils vont s'amuser.

C'est 4 fois du travail supplémentaire.

Et donc pour votre information pendant que j'y pense.

Madame DELOBELLE quitte Cerf Hanotel, Madame FEUTRY quitte Basly et pour le moment il n'y a personne de nommé.

Madame FEUTRY m'a appelé hier pour m'en informer.

Nous attendons des nominations, s'il y a nomination parce qu'apparemment pour le poste de Madame DELOBELLE personne ne s'était positionné.

Affaire à suivre.

Comme disait Marc mais cela c'est au conditionnel, Madame COUSTENOBLE se serait positionnée également sur CERF HANOTEL.

Ce qui voudrait dire qu'il y aurait peut-être un regroupement entre CERF et ROSTAND.

Et de ce fait, il y aura peut-être la même chose avec JEAN MOULIN.

- Madame Danièle SENECHAL : si elle dirige deux écoles, il y aura quelqu'un d'autre pour enseigner.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, elle sera en décharge complète puisqu'il y aura plus de 10 classes.

Que ce soit Madame COUSTENOBLE ou Monsieur PRZYBILSKI, ils seront en décharge complète.

Mais bon, gérer deux écoles comme ça qui ne sont pas l'une à côté de l'autre, je suis un peu sceptique.

Je ne connais pas bien le monde de l'enseignement mais pour ceux qui sont dedans, qui ont étudié comme instituteurs, c'est vrai que ça ne doit pas être facile.

Enfin, dès que j'ai des informations je vous les communiquerai.

Oui Francis.

- Monsieur Francis LOCQUET : quelle est la tenue des sols sportifs, les rustines ?

- Monsieur Le Maire : alors au niveau du complexe sportif, des travaux vont être faits pendant les vacances scolaires.

Nous sommes en train de chercher les créneaux parce que ce n'est pas évident et parce qu'il y a les centres de loisirs qui en cas de pluie vont se replier sur le complexe sportif.

Nous avons le marché du terroir, si également il pleut va se retourner sur le complexe sportif.

Et puis, il y a Noyelles en fête fin août.

Alors, ce qui va se faire c'est qu'au niveau des sols d'abord on va recoller tout ce qui a été décollé, on va remettre des rustines ou il y a des rustines à mettre, on va ressouder ou il y a des soudures à faire.

Il y avait des petites plaques en fer sur les terrains de tennis, j'ai demandé à ce qu'on les enlève parce que c'est un truc où les gens peuvent se blesser et je n'ai pas envie d'avoir des ennuis avec cela.

Tout cela va être fait pendant une semaine.

Et la deuxième semaine, c'est un décapage complet des sols avec retraçage de toutes les lignes.

J'ai vu Lionel LAGACHE ce matin, c'est tout récent, j'ai demandé s'ils pouvaient faire la période de travaux pendant la semaine de l'ascension au niveau du 15 août et après le décapage la première semaine de septembre.

Logiquement, si tout va bien, première semaine de septembre tout est remis en état.

- Monsieur Francis LOCQUET : et le foot est toujours en salle ?

- Monsieur Alain ROGER : le foot joue à Gallet.

- Monsieur Philippe CERF : il est en salle pendant la période hivernale.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ce compte-rendu ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 25 avril 2018 :*

- Monsieur Le Maire : nous avons une nouvelle directrice au centre social, Madame TANCHON qui a pris son poste le 14 mai 2018 et qui vient de la ville de Liévin.

- Madame Maryvonne POULAIN : et elle a déjà passé sa formation ?

- Monsieur Le Maire : oui c'est bon. C'est tout bon, je n'ai pas de fonds supplémentaires à verser.

J'ai été pris une fois, je ne serai pas pris deux.

Oui Francis.

- Monsieur Francis LOCQUET : au niveau du mode d'arrosage, comment ça se fait qu'il y a eu un manque d'arrosage en 2017 ?

- Monsieur Philippe CERF : les arroseurs ont été détériorés par des interventions sauvages, des tuyaux coupés, les vannes déformées, les arroseurs étaient morts.

- Monsieur Francis LOCQUET : il faudrait peut-être trouver une solution.

Les ranger dans un endroit protégé.

- Monsieur Le Maire : nous ne pouvons pas, ils fonctionnent 24h/24h.

- Monsieur Philippe CERF : ils ont été saccagés sur le terrain.

Tu es obligé de les déplacer régulièrement pour arroser les différentes parties du terrain.

- Monsieur Le Maire : donc là, nous en avons acheté un et on va quand même en racheter un deuxième qui sera rangé au service technique au cas où on aurait un problème de détérioration comme on a eu l'année dernière.

Pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ? Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS :

- Enseignement – jeunesse du 14 février 2018 :

- Monsieur Le Maire : Sandra et Marie-Hélène étant absentes, si vous avez des questions j'essaierai d'y répondre ou les services présents à mes côtés.

Pas de questions ? Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Travaux du 21 février 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, nous sommes là pour y répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur BOULOGNE m'a demandé d'avoir des nouvelles de la Cité Deblock.

Car jamais on en parle dans la commission des travaux, on n'a pas eu d'autres réunions et on se rend compte que tout est arrêté depuis bien longtemps et donc nous voudrions avoir quelques explications.

- Monsieur Le Maire : justement ça tombe bien car Jean-Michel est allé sur le terrain.

Il va pouvoir te faire un compte-rendu de ce qui s'est dit.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : la Cité Deblock, c'est peut-être au niveau travaux mais au niveau des voiries, au niveau des logements ?

- Madame Maryvonne POULAIN : de tout.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : au niveau des logements neufs, c'est à dire appartements et logements individuels sont en cours de distribution.

Ils seront livrés à la fin du mois.

Sur les logements en accession à la propriété, les 6 construits, sur les appartements tout est occupé.

Sur la partie réhabilitation d'anciens logements, c'est à dire les logements type 106, Maisons et Cités a un souci avec les différentes sociétés, notamment les PVC, la plomberie, le gros œuvre aussi, plus ou moins de vandalisme.

Ça a retardé fortement les livraisons de ces logements et il y a eu un changement de direction au niveau du logement neuf.

La personne qui s'occupait de cela est partie depuis le mois de décembre et depuis le 1^{er} décembre une nouvelle personne que j'ai rencontrée il y a un mois et demi et je l'ai rencontré hier matin surtout pour ce qui concerne les voiries, voir s'il n'y a pas eu de dégâts par rapport aux entreprises sur les candélabres, sur le matériel urbain.

On a pu constater qu'il y avait un gros problème au niveau des noues qui n'avaient pas été entretenues.

J'ai eu l'explication ce matin par Julien POUILLE.

La société d'insertion a décliné l'appel d'offre.

Elle ne veut plus travailler sur le site car c'est de la réinsertion et il y a eu des carreaux cassés avec les « rotofils » donc ils ne veulent plus s'embêter avec cela.

Une entreprise doit normalement intervenir avant la fin de la semaine prochaine.

Je ne vais pas dire, la réunion que j'ai eu hier, Monsieur WANDA me promettait les 20 premiers logements réhabilités pour la fin d'année et vingt autres logements pour fin d'année 2019.

Je suis très très très prudent.

Le site était dégueulasse, il n'y a pas d'autre mot.

Les habitants qui occupent leur logement aujourd'hui, c'est à hauteur d'une cinquantaine – soixantaine de famille avaient beaucoup de courage de rester dans un quartier comme celui là.

Il y avait aussi quelques vandalismes au niveau de l'éclairage public, les électriciens sont dessus.

Je lui ai dit qu'il fallait pallier vite vite vite aux désagrément de déchets, de ce que l'on peut voir, de logements qui sont à moitié ouverts pour certains.

Il va voir avec les sociétés qui gèrent les entreprises parce qu'ils ont mandaté des entreprises.

Il m'a promis que tout allait rentrer dans l'ordre d'ici l'été.

Il y a un souci, un gros souci.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui parce que ce qui devait être une belle figure d'écoquartier, là, c'est un peu désastreux.

En dehors des appartements où là ça va mais le reste c'est vrai que ça ne rend pas une belle image.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : j'ai dit que je n'admettais pas que les entreprises aient quitté le site en laissant leurs détritrus.

Alors, il y a un peu de COLAS.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin maintenant on l'a sous la main.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : mais il y a aussi du HANQUEZ, des entreprises comme VULO qui a laissé de la « merde ».

Ils ont beaucoup de courage les habitants d'accepter cela au niveau des fenêtres.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand vous en avez parlé, c'était vraiment une chose qui allait être d'abord nouvelle, Maisons et Cités ne l'avait jamais fait.

- Monsieur Le Maire : normalement, ça devait être terminé fin 2017.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est bien pour cela qu'on vous en parle parce que nous sommes quand même.

- Monsieur Daniel CAPILLON : d'autant plus qu'ils ont ouvert la circulation maintenant.

Donc, comme pour le marché du lundi, les gens passent par là.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : au niveau des grilles sur les logements concernés par la suite des travaux parce que vous avez tout des types 106, soit ils sont augmentés, soit ils sont rajoutés, enfin bref, des barrières sont mises.

Certaines rues, comme la rue de La Napoule dans le fond sera coupée aussi à la circulation.

La circulation sera restreinte.

J'ai remonté l'information comme quoi il était inadmissible de laisser ce chantier dans cet état là.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, c'est la problématique de prendre les entreprises moins disantes, ce n'est pas la première fois que ça arrive.

Ils ont eu le même tour dans les cités minières.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le gros problème est que les constructions neuves et les rénovations, c'étaient deux entreprises différentes.

Donc forcément, je leur ai dit ce n'est pas normal, c'est la première fois qu'il y a une réhabilitation de quartier avec une cité entièrement vide.

Au début, il y a eu autant d'opérations tiroirs et là, vous aviez l'intégralité du site.

Vous pouviez fermer comme vous le vouliez et démarrer comme vous le vouliez.

Et ça a été le pire de tout ce que j'ai pu voir depuis 17 ans que je suis adjoint au logement.

Sur le projet rue de Lorraine, on s'aperçoit que Maisons et Cités souhaite quand même avoir une entreprise qui fait de la réhabilitation et de la construction neuve qui soit la même.

Je ne sais pas, mais c'est une évidence.

Ils se sont marchés sur les pieds.

Et puis, quand il y a un candélabre de l'autre côté, ce n'est pas lui, c'est l'autre.

Enfin, nous suivons cela de près quand même et j'attends avec impatience de voir les premiers logements finis.

Ce serait normalement pour la fin de l'année.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant également les travaux d'aménagement du lotissement LOTINORD.

Ce sont des travaux qui sont vraiment à notre charge ceux là ?

- Monsieur Le Maire : normalement, les travaux qui restent sont à la charge de l'entreprise.

Il y a une partie qui est faite par la collectivité, c'est tout ce qui est espaces verts, c'est tout ce qui est la petite ruelle.

Mais le reste est à la charge de l'entreprise.

Nous avons envoyé un courrier à l'entreprise pour lui demander de finir ces travaux.

Pour le moment, nous n'avons pas de réponse bien que apparemment, Marc me dit qu'il était venu au service urbanisme.

Mais sinon de toute façon, il y a une somme d'argent qui est bloquée, donc on réutilisera cette somme là pour terminer mais si c'est comme la rue Rostand, on aura une partie qui sera finalement à la charge de la collectivité.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'on en avait parlé.

Rappelez-vous quand on a su que c'était LOTINORD, on avait dit « est-ce qu'ils vont bien finir, que nous n'allons pas avoir le même tour que la rue Rostand ? ».

Finalement, nous l'avons eu.

- Monsieur Le Maire : et là apparemment, il reste toujours une parcelle à vendre.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : pourtant LOTINORD a l'air d'être une boîte sérieuse ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : on ne peut plus avoir confiance en personne.

- Monsieur Le Maire : comme ce qui s'est passé sur la Cité Deblock.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, les travaux si vous les faites vous les prenez sur, c'est eux qui on mis de l'argent de côté.

- Monsieur Le Maire : oui, un compte séquestre. C'est obligatoire, c'est à dire que dès qu'il y a une opération, systématiquement il y a une somme qui est bloquée par l'entreprise.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout ce qui n'est pas normalement à notre charge, vous le prenez sur le compte ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sûr.

Je ne sais plus combien il y a dessus.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est une partie du prix des ventes prise sur chacun des acquéreurs pour les travaux de finition.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui, oui.

Pour Rostand c'était 60 000 € mais à notre charge.

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

Estimatif : 45 000 €, c'est ce que nous, nous allons dépenser Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais je dis après tout ce qui n'a pas été fait et qui doit être fait, vous le prenez sur le compte ?

- Monsieur Le Maire : voilà, sur le compte séquestre.

En espérant qu'il y en aura assez.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

Et puis, on voudrait reparler parce que Monsieur CAPILLON avait remonté l'information et j'en ai déjà parlé X fois, ce fameux verger qui devait se faire rue du 1^{er} mai, parce que là, c'est vraiment dans un état.

Alors, à chaque fois on m'a raconté de très jolies histoires où on a pas besoin de permis de construire, on a pas besoin de déclaration de travaux mais il y a plein de choses qui se font les samedis, les dimanches, avec quand même de gros engins, et là, on a quand même laissé 500 m² soit disant qui ne devaient pas être constructibles autour du pylône.

Rappelez-vous au départ on leur a donné et après on a baissé le prix dans le deuxième conseil municipal.

Pour dire de baisser le prix, nous leur avons offerts les 500 m² qui étaient autour du pylône et là, ils étaient bien partis pour aménager ces 500 m² qui normalement étaient une servitude.

Daniel vous a informé mais comme nous n'avons pas eu de réponse, on voulait savoir.

Là, c'est à l'arrêt, c'est marrant, c'est que ça s'est arrêté brusquement.

Alors que se passe-t-il à cet endroit là ?

Pourquoi ils ont le droit d'un seul coup de bâtir autour d'un pylône alors que normalement ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : rien n'est fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais ils avaient commencé.

Il y a de l'amiante, il y a tout dessus.

- Monsieur Le Maire : ils n'ont pas le droit de bâtir.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est pour cela qu'on vous en a informé parce que nous, nous les avons vu quand même.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ils ont même remblayé le terrain avec pas mal de gravats et il y a des tôles en amiante là dedans.

Et c'est resté tel quel.

- Madame Maryvonne POULAIN : il faudrait peut-être allez voir un de ces quatre, parce qu'ils sont gentils, ils ont revendus le terrain mais.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : qu'est-ce que tu proposerais pour contrôler Daniel ?

- Monsieur Daniel CAPILLON : ils avaient ramené des gravats qu'ils avaient mis en bordure de terrain et d'un seul coup, ils les ont étalé sur le terrain.

Alors que là, il y a le pylône, donc ils n'ont aucun intérêt, ils n'ont aucun droit.

- Madame Maryvonne POULAIN : et si les 500 m² n'étaient pas constructibles, pourquoi d'un seul coup ils ont le droit de construire ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ils n'ont rien construit.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils n'ont rien construit parce qu'ils se sont arrêtés.

On est quand même pas débiles, on le voit quand même.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ils ont fait une décharge quoi.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, ils ont fait une décharge, un de ces jours qu'est-ce qu'on y trouvera ?

Enfin le beau projet.

Je suis désolée mais nous avons encore mis les pieds dans le plat, on nous a dit il faut faire confiance mais le verger s'est transformé en dépotoir.

- Monsieur Daniel CAPILLON : parce qu'actuellement ils ont fait une décharge et il y a des gens qui vont venir déverser là, ils ne vont pas se gêner.

- Madame Maryvonne POULAIN : on est très laxiste avec eux.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ce qui est clair c'est que rien ne pourra être construit s'il n'y a pas d'autorisation.

Or là, en l'occurrence, les faits, ça c'est les faits, ce n'est pas ils ont fait, c'est qu'il n'y a rien, aucun bâtiment n'a été érigé et on ne peut pas dire le contraire.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais ils avaient démarré.

Ils ont du s'interrompre.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : je ne sais pas, il y a une chape ?

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien il faudrait y aller. Je ne sais pas, il y a un adjoint aux travaux, il y a Monsieur FINEZ.

On doit bien savoir quand même ce qui se passe là.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est un propriétaire privé.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais quand on lui a vendu, on ne lui pas donné 500 m² en disant que c'était non constructible quoi.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : je ne sais pas mais je ne me verrai pas allez voir dans le jardin de Francis ou de Daniel voir ce qui se passe.

J'essaie de réfléchir par analogie.

Il y a un traitement égalitaire, c'est à dire ne pas faire de discrimination parce que ce sont des gens du voyage.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais ça je connais cette chanson là, on me l'a déjà chanté dix fois.

Mais quand je vois qu'il n'y a pas de déclaration de travaux, quand on voit qu'il n'y a pas de permis de construire.

Monsieur WINTERSTEIN est dans son coin, il n'embête personne.

Ça, nous ne pouvons pas dire le contraire.

Quand on voit tous les problèmes.

Il y a une dame qui m'a interpellé, c'est vous Madame GAUTHIER, c'est votre belle-sœur qui doit habiter par là ?

Oui le gens sont embêtés continuellement.

Donc, à un moment donné, la mairie est quand même là pour le bien être de la population.

- Monsieur Le Maire : embêtés par quoi ?

- Madame Maryvonne POULAIN : ils amènent des engins, ils font des travaux, c'est des samedis.

Jusqu'à nouvel ordre je n'ai jamais vu des entreprises travailler le samedi.

Je vous l'ai déjà dit, on peut regarder dans un conseil en 2017 et je t'ai même fait la re marque aussi Marc.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : donc moi, ce que je propose c'est d'organiser une rencontre avec Monsieur WINTERSTEIN.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais si il a vendu.

On m'a dit qu'il avait vendu le terrain.

Celui qui devait faire le verger a été vendu.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : mais comme ça, vous aurez en direct la réponse.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : la seule façon de vérifier, c'est d'ailleurs ce qui c'est passé au merlon rue du 10 mars, c'est qu'il y a eu des contrôles de la DREAL pour voir que c'était des déchets tôles amiantes notamment.

C'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont fermé.

Là en l'occurrence, le seul organisme qui puisse contrôler ceci, c'est la DREAL.

- Monsieur Le Maire : c'est un terrain privé.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est ça le sujet, c'est un terrain privé.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ça a beau être un terrain privé, l'accès au pylône doit rester.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une servitude.

- Monsieur Daniel CAPILLON : pourquoi ils ont déversé des gravats si ce n'est que pour refaire un parking.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ce n'est pas une construction, ce n'est pas une maison.

- Monsieur Daniel CAPILLON : s'ils font un parking, ils vont mettre une barrière et si la barrière est fermée, tu ne peux plus accéder au pylône.

- Monsieur Le Maire : ça, ce sera à nous à le vérifier.

- Madame Maryvonne POULAIN : on est laxiste avec eux et ce n'est pas l'histoire de gens du voyage ou pas, parce que nous n'avons rien contre les gens du voyage.

- Monsieur Le Maire : c'est un terrain qui est privé.

- Madame Maryvonne POULAIN : on nous a assez raconté de bêtises.

Ça devait être un verger, on devait pouvoir y cueillir des pommes, arrête.

Je peux te le ressortir.

- Monsieur Le Maire : je suis d'accord mais je ne peux deviner ce que vont faire les gens.

A partir du moment où ils respectent la législation en matière de permis de construire, en matière d'autorisation de travaux, je ne peux rien faire d'autre.

Il y a une servitude de passage, ce sera à moi de vérifier que cette servitude existe toujours.

Mais après c'est tout ça s'arrête là.

- Madame Maryvonne POULAIN : les 500 m², nous leur avons quand même fait cadeau.

Et c'est marqué noir sur blanc dans le conseil municipal.

- Monsieur Le Maire : oui, je suis d'accord avec toi.

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien oui, mais à un moment donné, quand il t'avait fait des promesses, quand il t'avait dit qu'il allait faire un verger avec des pommes.

Qu'il ne fasse pas le verger avec des pommes on s'en fou, parce que ça des histoires racontées, on en raconte beaucoup, mais qu'au moins, ce soit propre.

Là franchement, ce n'est pas propre.

- Monsieur Daniel CAPILLON : c'est une décharge publique.

- Madame Maryvonne POULAIN : et s'il y a vraiment de l'amiante.

Le gens qui ont de l'amiante chez eux, on va les taxer, on va leur tomber dessus, ce sera peut-être le premier à y aller aussi et eux ils ont le droit de tout.

A un moment donné, je trouve que quand même là, il y a quelque chose de pas clair.

- Madame Sabine FINEZ : Monsieur Le Maire si vous permettez.

On peut, peut-être simplement lui faire un courrier en lui disant que quelques mouvements ont été observés sur ce terrain et qu'il serait bien qu'il nous informe s'il a la volonté de.

Voilà, en respectant bien sur la propriété, en lui rappelant simplement que s'il a l'intention de faire quelque chose ce serait bien qu'il en informe la municipalité.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, et la propreté du terrain.

- Madame Sabine FINEZ : on peut très bien dire que quelques habitants nous ont informé qu'il y a eu quelques mouvements, pouvez-vous nous préciser si vous avez des projets ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait mais de toute façon ou nous allons le rencontrer ou nous lui ferons un petit courrier.

- Madame Maryvonne POULAIN : et un contrôle d'amiante, il y a bien des gens qui peuvent faire des contrôles d'amiante ?

- Monsieur Le Maire : on va se renseigner également.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : il y a un sujet, c'est que nous « personne publique », quand on traite de l'amiante, on doit faire des déclarations.

- Madame Maryvonne POULAIN : bien sûr, les particuliers aussi.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : alors les particuliers, la seule chose que tu as à faire c'est d'aller à la déchetterie et de les emballer.

- Madame Sabine FINEZ : mais ça reste des suppositions, il n'y en a peut-être pas d'amiante.

Mais juste en l'interpellant, peut-être qu'il nous répondra qu'il a eu besoin de meubler le terrain, enfin je ne sais pas, mais il nous répondra j'imagine.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais à choisir, on préférerait qu'il y ait une dalle de ciment, pour que ce soit plus propre.

Mais là, tout est arrêté, pourquoi aussi ?

- Monsieur Le Maire : on va se renseigner, on va le contacter et on reviendra vers vous dès que nous aurons une réponse de ce Monsieur.

- Monsieur Daniel CAPILLON : de toute façon, rien qu'en passant sur la route, on le voit, tu n'as pas à aller dans le terrain.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais ce n'est plus Monsieur WINTERSTEIN.

Parce qu'il ne faut pas accuser cet homme s'il n'a rien fait.

- Monsieur Le Maire : non, c'est son cousin.

- Madame Joëlle COCHEZ : on ne peut rien lui dire.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai qu'on ne l'entend pas.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : moi, mon contact c'est Monsieur WINTERSTEIN.

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne sais pas parce qu'un jour Maurice m'a dit qu'il avait vendu ce terrain.

Moi, je crois Maurice quand il me dit quelque chose.

- Monsieur Le Maire : d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

- Monsieur Francis LOCQUET : nous, nous nous abstenons pour le point sur LOTINORD.

- Monsieur Le Maire : d'accord, ok.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		3 pour le point LOTINORD
TOTAL	28		3

Adopté à la majorité.

- Fêtes et culture du 20 février 2018 :

- Monsieur Le Maire : pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Enseignement – jeunesse du 11 avril 2018 :

- Monsieur Le Maire : là également, pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2018-43 : Annulée et remplacée par la 2018-65.

2018-46 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Monsieur Benoît DECQ, Président et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie de la commune et de l'Instance Intercommunale d'Insertion dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte.

Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la préqualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018) renouvelable par tacite reconduction.

La commune s'engage à :

- proposer des candidats et participer au recrutement des bénéficiaires de la Brigade,
- établir le programme de travail de la Brigade Verte (lieux d'intervention et nature des travaux à réaliser) en lien avec la direction de 3ID. Le site principal d'intervention est le marais et quelques délaissés urbains,
- assurer un suivi régulier des chantiers par le biais de visites et de concertations journalières avec l'encadrant,
- organiser chaque semaine une réunion de chantier, sur site, afin de faire le point sur la semaine écoulée et de la semaine à venir,
- participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la Brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 44 000 € (5 500 heures x 8,00 €) par brigade.
- autoriser la Brigade Verte à travailler sur les terrains communaux sur lesquels elle intervient.

2018-63 : signature d'une convention avec la société ECOFINANCE COLLECTIVITES, dont le siège social est situé 5 avenue Albert Durand – Aéroport Bât 5 – 31700 BLAGNAC , qui a pour objet de fournir à la collectivité une assistance très concrète en vue d'optimiser ses cotisations fiscales dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées.

La base de rémunération d'Ecofinance sera déterminée par toutes les optimisations de charges liées à la taxe foncière issues des préconisations d'Ecofinance retenues par la Collectivité, et adressées par cette dernière à l'administration fiscale ou autre.

Les honoraires d'Ecofinance seront égaux à 45 % (quarante-cinq pour cent) hors taxes, de l'économie constatée.

Le montant cumulé des honoraires de cette convention est limité à 24 900 € H.T. (vingt-quatre mille neuf cents euros H.T.).

2018-65 : signature d'une convention avec l'entreprise individuelle « GARAGE ERIC » représentée par Monsieur MAHIEU Éric et relative à la location d'un local situé à côté de l'ensemble immobilier à usage commercial situé à Noyelles-sous-Lens, 240 rue Sadi Carnot.

Le bail est conclu pour une durée de trois ans prenant effet le 03 mars 2018 pour se terminer le 03 mars 2021.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 600 €, soit 7 200,00 € par an.

2018-72 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune «Stade Auguste Gallet » rue Jean Jaurès à Noyelles-sous-Lens depuis le lundi 16 avril 2018.

2018-82 : signature d'un contrat de location d'un immeuble communal à usage d'habitation à Monsieur et Madame LELIEVRE Jérôme situé au 88 rue Émile Basly et cadastré section AB parcelle 423 pour un occupation temporaire et précaire à compter du 1^{er} Juin 2018.

La mise à disposition sera consentie moyennant une redevance principale mensuelle de 400 € auquel s'ajoute la somme de 30 € de charge pour l'eau.

La redevance sera révisée de plein droit en début de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'institut national de la statistique. La référence sera l'indice moyen connu à la date d'effet du bail.

La redevance sera payée tous les mois entre les mains de Monsieur Le Receveur Municipal.

2018-83 : signature d'un contrat de location avec le bailleur MailFinance (fournisseur NEOPOST) relatif à :

- Une balance 3KG IS-420/440_BOM
- Option sérénité balance 3/5KG et MAS
- Contrat service balance 3KG

Le montant de la prestation s'élève à 703€/an.

2018-87 : signature d'un contrat d'études avec la société URBYCOM représentée par Monsieur Laurent ROSIAUX, Président et relatif à la conduite d'une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Le montant de la prestation est la suivante :

Phases	Montants
Remise du dossier	2 765,00 € H.T.
Approbation	1 185,00 € H.T.
TOTAL € H.T.	3 950,00 € H.T

L'évaluation environnementale, si demandée par le DREAL, fera l'objet d'une facture unique, d'un montant de 1 800,00 € H.T.

2018-88 : signature d'un contrat d'études avec la société URBYCOM représentée par Monsieur Laurent ROSIAUX, Président et relatif à la réalisation d'un dossier de déclaration de projet sur la commune, afin de permettre la rénovation des équipements sportifs de la commune.

L'étude débutera à la signature du présent contrat et à la remise des documents nécessaires à son bon déroulement.

Le délai imparti au Bureau d'Études est de 8 mois.

Le montant de la prestation se décompose comme suit :

Phases	Montants
Remise du dossier	2 765,00 € H.T.
Approbation	1 185,00 € H.T.
TOTAL H.T.	3 950,00 € H.T.

L'évaluation environnementale, si demandée par la DREAL, fera l'objet d'une facture unique, d'un montant de 1 800,00 € H.T.

**** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :***

2018-48 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association 3ID représentée par Monsieur Jean-François DEQUEKER, Directeur et relative à la mise à disposition d'une socio-esthéticienne de janvier à juin 2018, soit une durée de 12 heures.

Le montant des prestations s'élève à 578,24 € T.T.C.

2018-51 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR et relative à une prestation d'animation pour le repas du centre social qui se déroulera à la salle des fêtes le jeudi 22 mars 2018 de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

2018-54 : signer d'une convention avec Madame SLEDZIANOWSKI Dominique, socio-esthéticienne et relative à une intervention de 2h00 pour le club seniors du centre social Kaléïdo qui se déroulera le 19 avril 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 100 € .T.T.C.

2018-61 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR et relative à une prestation d'animation pour le repas du centre social qui se déroulera à la salle des fêtes le jeudi 24 mai 2018 de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

2018-84 : signature d'une convention d'intervention avec la Ferme pédagogique d'Antan représentée par Madame Fabienne HIMPENS et relative à une prestation d'animation « ferme itinérante » et « location de poney pour 80 enfants » qui se déroulera le samedi 14 juillet 2018 de 14h00 à 17h00 déplacements compris, soit 3 heures d'animations.

Le montant de la prestation s'élève à 1000 € T.TC, frais kilométriques inclus pour 3h00 heures d'intervention.

2018-85 : signature d'une convention d'intervention avec le CIRQU'EN CAVALE représenté par Monsieur Eric CHERIGIER, Directeur et relative à la mise en place d'un atelier « Cirqu'en famille » pour développer les relations Parents-Enfants par une approche ludique des Arts du Cirque qui se déroulera le Mardi 21 Août 2018 de 14h00 à 16h00 au centre social Kaléïdo, dispensée par deux intervenants

Le montant de la prestation s'élève à 340 € net de charge +15 € pour l'adhésion 2018 au Cirqu'en cavale.

*** MARCHES PUBLICS :**

2018-42 : signature d'un contrat avec la société CSPS CONSULTING à Malakoff, représentée par Monsieur Alain MEURIN, relatif à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase de conception et réalisation pour une opération de 3ème catégorie – Maison de santé.

Le montant total des prestations s'élève à : 1 645,00€ HT, soit 1 974,00€ TTC répartis de la manière suivante :

Conception : un acompte à la remise du PGC : 350,00€ HT,

Réalisation : deux acomptes bimestriels suivi de travaux de 572,50€ HT : 1 145,00€ HT,

Réception : le solde à la remise du DIUO : 150,00€ HT

2018-47 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC à Noyelles-sous-Lens, représentée par Monsieur Frédéric Kozlowski, Ingénieur chargé d'affaires, et relatif au contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation d'un cabinet médical – amiante avant travaux.

Le montant total des prestations s'élève à : 4 080,00€ HT répartis de la manière suivante :

	<i>Échéancier</i>	<i>Montant</i>
Contrôle technique	À la commande	400
	À la remise du rapport initial de contrôle technique	470
	Au démarrage des travaux	1460
	2 mois après le démarrage des travaux	790
	À la remise du rapport final de contrôle technique	400
Vérification des installations électriques avant mise sous tension : consuel	Établissement du consuel	560
	Total	4080

2018-69 : autorisation de Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, relative aux travaux de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement.

Il s'agit du remplacement des éclairages vétustes de la cité Courtaigne et autres axes (secteurs 1 et 2), 3ème tranche.

Le taux de cette subvention s'élèverait à 25% du montant des travaux 70 741,98 € H.T., soit une subvention de 24 759,69 € .

2018-70 : signature d'un contrat avec la société BODET CAMPANAIRE à PARIS, représentée par Monsieur Rémy Couerbe, chef d'agence, et relatif à la maintenance préventive et aux interventions éventuelles de dépannage et de réglage sur le matériel campanaire de l'église.

Le montant total des prestations s'élève à : 337,69 € HT par an.

*** CULTURE :**

2018-62 : signature d'un contrat de coproduction avec la Compagnie du Creac'h représentée par Madame Sarah DEMON, Présidente et relatif à la création d'un spectacle intitulé « Un secret » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion.

La durée du présent contrat est fixée, à compter de la signature jusqu'à la fin de l'exploitation du spectacle sauf dissolution anticipée.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € T.T.C.

2018-67 : fixation du tarif pour le concert du 43ème Régiment d'Infanterie qui se déroulera le Vendredi 8 juin 2018 au complexe sportif Léo Lagrange comme suit :

Tarif unique : 2 €.

2018-79 : signer un contrat de cession avec la Roulotte ruche relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Dissident Chaber » qui se déroulera le samedi 25 août 2018 à 15h, 17h et 19h (3 sets de 30mn chacun) au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2864,00 € T.T.C.

2018-81 : signature d'un contrat de cession avec la compagnie théâtrale « L'AVENTURE! » relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Fils unique d'une famille nombreuse » qui se déroulera le vendredi 19 octobre 2018 à 20h30.

Le montant de la prestation s'élève à 1672,86 € T.T.C.

*** FETES :**

2018-50 : signature d'un contrat de cession METRONOME PRODUCTION représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Mets des couleurs à ta vie et Claude François de A à Z » qui se déroulera le 25 août 2018 de 20h00 à 23h00 au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 8 229,00 € .T.T.C.

2018-52 : signature d'un contrat de cession METRONOME PRODUCTION représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la mise à disposition de 2 chanteurs(ses) à l'occasion d'un repas qui se déroulera le 09 octobre 2018 à la salle des fêtes de 13h30 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 012,80 € T.T.C.

2018-53 : signature d'un contrat de cession METRONOME PRODUCTION représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la mise à disposition de 5 chanteurs(ses) et 4 danseurs(ses) à l'occasion du repas du 1^{er} mai qui se déroulera le mardi 1^{er} mai 2018 à la salle des fêtes de 13h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 3 434,03 € .T.T.C.

2018-55 : fixation des tarifs pour la sortie à PLOPSALAND qui se déroulera le samedi 30 juin 2018.

Le montant de la participation financière s'élève à :

- Adulte et enfant Noyellois : 25 € / personne,
- Enfant de 85 cm à 1 mètre : 12 € / enfant,
- Gratuit pour les enfants de moins de 85 cm.

- Adulte extérieur : 35 € / personne,
- Enfant extérieur de 85 cm à 1 mètre : 22 € / enfant,
- Enfant extérieur de moins de 85 cm : 10 € / enfant.

2018-56 : signature d'un contrat avec les AUTOCARS BENOIT relatif à une sortie à PLOPSALAND qui se déroulera le samedi 30 juin 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 1 100,00 € T.T.C.

2018-57 : signature d'un contrat avec les AUTOCARS BENOIT relatif à une sortie à GHYVELDE qui se déroulera le vendredi 07 septembre 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 5 600,00 € T.T.C.

2018-58 : fixation des tarifs pour la sortie à GHYVELDE qui se déroulera le vendredi 7 septembre 2018.

Le montant de la participation financière s'élève à 25 € / adulte.

2018-59 : fixation des tarifs pour le goûter de la semaine bleue qui se déroulera le 09 octobre 2018 à la salle des fêtes.

Le montant de la participation financière s'élève à 2 € par adulte.

2018-60 : signature d'un contrat de cession avec le Groupe LYS PROD représenté par Mademoiselle Éloïse HASSINE et relatif à une animation maquillage (mise à disposition de deux maquilleuses) qui se déroulera le samedi 25 août 2018 de 14h00 à 20h00 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 1 310,00 € T.T.C.

2018-64 : signature d'un bulletin d'abonnement avec RADIO PLUS et relatif au renouvellement pour la diffusion sur les ondes de RADIO PLUS.

La diffusion sur les ondes se déroulera du 10 avril 2018 au 09 avril 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 200 € l'année.

2018-75 : signature d'un contrat avec les AUTOCARS BENOIT relatif à une sortie à BRUXELLES-Dîner spectacle au Cabaret qui se déroulera du samedi 20 octobre au dimanche 21 octobre 2018.

Le montant du 1^{er} acompte s'élève à 800,00 € T.T.C.

2018-77 : fixation des tarifs pour le repas de ducasse qui se déroulera le samedi 14 juillet 2018 à 12h00 au foyer municipal.

Le montant de la participation financière s'élève à :

- adulte Noyellois : 15 €/personne,
- enfant (-12 ans) Noyellois : 10 €/personne,
- adulte extérieur : 20 €/personne,
- enfant (-12 ans) extérieur : 12 €/personne.

2018-78 : signature d'un contrat de vente avec l'artiste FREDDY STAL et relatif à une animation musicale ou dansante le samedi 14 juillet 2018 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 330 € net + GUSO à régler par l'employeur auprès de l'organisme.

2018-80 : signature d'une convention avec VACANCES PASSION représentée par Monsieur Johann OLIVIER et relative à un séjour à MESCHERS SUR GIRONDE qui se déroulera du 14 mai au 18 mai 2018 pour 3 personnes.

Le montant du séjour s'élève à 567,30 €.

*** BIBLIOTHEQUE :**

2018-44 : dépôt d'un dossier annuel de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre du soutien aux centres culturels du territoire pour l'année 2018.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 19 000 €.

2018-45 : signature d'un contrat de cession avec la SARL FACE CACHEE représentée par Madame Mathilde BENSARD, Gérante et relatif à un spectacle intitulé « à vos risques et périls » qui se déroulera le samedi 26 mai 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € T.T.C.

2018-49 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Aide au fonctionnement » : pour l'acquisition de documents pour l'année 2018.

Le taux unique de la subvention s'élève à 30% du montant du projet déposé dans la limite d'un plafond de 10 000 € maximum.

*** HALTE GARDERIE :**

2018-68 : signature d'une convention de fonctionnement avec la société CROC LA VIE représentée par Monsieur Anthony BEHARELLE, Gérant et relative à la livraison de repas bio pour la petite enfance.

Le multi-accueil s'engage à se fournir auprès de CROC LA VIE pour l'ensemble des repas du midi, ainsi que les goûters, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et autres produits complémentaires nécessaires à l'alimentation des enfants accueillis.

Les tarifs en vigueur :

Menus	HT
De 4 mois à 7 mois	2,72 €
De 7 mois à 9 mois	2,88 €
De 9 mois à 12 mois	2,98 €
De 13 mois à 19 mois	3,36 €
De 18 mois à 36 mois	3,65 €
Goûter 3 composantes de 9 mois à 36 mois	0,78 €

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017 et se terminera le 31 août 2018, soit une durée de un an.

*** SCOLAIRE :**

2018-71 : signature d'une convention relative à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires avec la ville de Fouquières Lez Lens représentée par son Maire.

La participation des communes est fixée à 110 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

2018-73 : signature d'une convention entre la commune de Noyelles-sous-Lens et les communes de la CALL ne mettant pas en place le principe de réciprocité et les communes extérieures à la CALL pour fixer le montant des frais de scolarité des enfants de leur commune scolarisés sur la commune de Noyelles-sous-Lens pour l'année 2017/2018 et 2018/2019.

Le montant des participations est fixé à 110 €.

2018-74 : mise en place un document de réservation concernant les fournitures scolaires pour les collégiens hors Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens et fixant la participation à 20,00 € pour le pack rentrée scolaire collège au titre de l'année 2018/2019.

*** ASSOCIATIONS :**

2018-76 : fixation des tarifs pour la sortie à CABARET à BRUXELLES qui se déroulera le samedi 20 octobre 2018,

Le montant de la participation financière s'élève à :

- 78 €/personne : adulte Noyellois,
- 90 €/personne : adulte extérieur.

*** REGIE :**

2018-86 : fixation de la tarification des mini-camps.

Quotient familial	CAMPING	5 jours de fréquentation consécutifs	4 jours de fréquentations consécutifs	3 jours de fréquentations consécutifs	2 jours de fréquentations consécutifs	Extérieurs 5 jours consécutifs	Extérieurs 4 jours de fréquentations consécutifs	Extérieurs 3 jours de fréquentations consécutifs	Extérieurs 2 jours de fréquentations consécutifs
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	50 €	42 €	33 €	20 €	100 €	80 €	72 €	40 €
	2 ^{ème} enfant	46 €	38 €	30 €	18 €				
	3 ^{ème} enfant	44 €	36 €	27 €	16 €				
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	54 €	44 €	36 €	22 €				
	2 ^{ème} enfant	49 €	42 €	33 €	20 €				
	3 ^{ème} enfant	45 €	38 €	30 €	18 €				
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	56 €	46 €	39 €	24 €				
	2 ^{ème} enfant	52 €	44 €	36 €	22 €				
	3 ^{ème} enfant	47 €	40 €	33 €	20 €				

*** DIVERS :**

2018-66 : doublon dans les numéros donc suppression de cette décision.

- ***Monsieur Le Maire*** : *si vous avez des questions à poser, je suis prêt à y répondre.*

Pas de questions ?

5) DÉCLARATION DE PROJET – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il s'agit de mettre en œuvre une procédure de déclaration de projet et de définir les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation afin de permettre le projet d'aménagement du pôle sportif Gallet.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Noyelles-sous-Lens prévoyait le déplacement des équipements sportifs vers le sud du territoire, sur le secteur du complexe sportif Léo Lagrange.

Or, pour des raisons techniques et financières, cette option a été écartée.

La volonté municipale est donc de requalifier et de moderniser les équipements existants notamment le Stade Gallet.

L'objectif de la déclaration de projet est de modifier le PADD pour permettre la requalification des équipements sportifs existants, et toutes adaptations réglementaires qui seraient nécessaires.

- ***Monsieur Le Maire*** : *concernant cette déclaration de projet, comme vous le savez au départ, les travaux devaient avoir lieu au Complexe sportif.*

Salle polyvalente, le terrain synthétique devait avoir lieu au complexe.

Suite à des problèmes techniques et financiers, ces travaux n'ont pas eu lieu là mais ils vont avoir lieu au stade Gallet.

Or, dans notre Plan Local d'Urbanisme, le stade Gallet était dédié après démolition à faire du logement.

Pour que nous puissions aménager ce pôle sportif à Gallet, il faut que l'on modifie, non pas le PLU mais que l'on fasse une procédure de déclaration de projet parce que c'est une procédure qui va beaucoup plus vite que de modifier un Plan Local d'Urbanisme.

Donc, c'est simplement pour modifier la destination du terrain.

C'est à dire que Gallet qui était conçu au départ dans le Plan Local d'Urbanisme comme terrain à bâtir après les démolitions qui auront lieu dans quelques années, dans 15-20 ans, mais c'était conçu comme cela dans le PLU.

Donc il s'agit de le changer pour que l'on puisse classer cette zone en bâtiment public et puis également en lotissement, parce que si en bordure de route on a envie de créer des petits collectifs, qu'on ne soit pas à nouveau bloqué et pour ne pas que l'on refasse une procédure d'aménagement.

De toute façon, si on ne le fait pas, notre permis de construire ne sera pas accepté.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand vous dites c'est possible qu'il y ait un lotissement, ce n'est pas une certitude ?

On a toujours dit que l'on en discuterait avant.

- Monsieur Le Maire : oui.

Le problème du PLU, c'est que l'on a été un petit peu trop strict dans sa rédaction.

Si nous avions mis au départ, bâtiment public et puis lotissement, nous n'aurions pas eu ce problème là.

Donc là, comme nous n'avons mis que lotissement et bien nous sommes bloqués parce qu'on ne peut pas réaménager le pôle sportif.

Non bien évidemment, nous en rediscuterons.

- Madame Maryvonne POULAIN : je vous dis, avant vous ferez une réunion et on en rediscutera parce que.

- Monsieur Le Maire : y-a-t-il des objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

6) PRESCRIPTION D'UNE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de mettre en œuvre une procédure de révision allégée du PLU, et de définir les objectifs poursuivis.

Les objectifs sont les suivants :

- Agrandissement d'une zone urbaine à vocation économique (UE) sur une zone naturelle (espace en friche) pour permettre le développement d'une activité économique,
- Mise à jour des annexes (notamment canalisation de gaz),
- Mise à jour et adaptations du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Toute adaptation réglementaire qui s'avérerait nécessaire.

- Monsieur Le Maire : on va en profiter également pour faire une révision allégée de notre Plan Local d'Urbanisme.

Car nous l'avons fait en 2015, ça fait trois ans.

Et bien évidemment, avec l'évolution, que ce soit avec les modifications des lois ou même au niveau de l'évolution de notre stratégie, il y a des choses à modifier dans le PLU.

Par exemple, au niveau de l'agrandissement de nos zones urbaines à vocation économique, c'est à dire pour vous donner un exemple.

L'entreprise WOJCIK veut racheter un petit bout de son terrain pour bien refaire son parking mais cette partie là est classée en zone naturelle.

On ne peut pas construire.

Donc, il faut obligatoirement que l'on modifie le PLU pour que l'on puisse vendre ensuite cette partie qui est infime mais si on ne modifie pas le PLU nous ne pouvons pas le faire.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est celle que nous avons déjà votée ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

Mais nous ne pouvons pas lui vendre tant que nous n'avons pas modifié le PLU.

C'est comme la mise à jour des annexes.

C'est à dire notamment au niveau des canalisations de gaz.

Dès que l'on rajoute des canalisations et bien il faut les rajouter dans le PLU.

Pareil pour la mise à jour et l'adoption du Plan Local d'Urbanisme, il y a la loi AIGNAN sur le logement qui nous oblige à faire certains ajustements notamment avec le classement des cités minières au patrimoine mondial de l'UNESCO.

C'est pour cela que j'ai demandé à Jean-Michel de faire une réunion avec les membres de sa commission urbanisme pour bien mettre tout cela au clair et que vous soyez informés bien évidemment, de toutes les modifications qui vont être mises dans le Plan Local d'Urbanisme.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ma commission urbanisme se réunira le 12 juin 2018 à 10h00 au matin.

- Madame Maryvonne POULAIN : il aurait été bien de faire la commission avant de le voter en conseil.

- Monsieur Le Maire : là, c'est simplement votre accord pour modifier le PLU mais après le conseil donnera son accord pour ce que l'on met à l'intérieur de cette modification.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le compte-rendu de la commission passera au Conseil Municipal du 20 juin 2018.

- Monsieur Le Maire : ça, c'est simplement le lancement de la procédure.

Pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en œuvre du tableau d'avancement de grade 2018, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal territorial,
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 9 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (dont 5 à temps non complet),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 1 poste d'auxiliaire principal de 1ère classe,
- 1 poste d'ATSEM principale de 1ère classe,
- 3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe,
- 1 poste d'éducateur principal de 1ère classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe.

Parallèlement, il convient de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'attaché territorial,
- 5 postes d'adjoint administratif,
- 9 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 poste d'ingénieur,
- 1 poste d'ingénieur principal,
- 3 postes de technicien principal de 2ème classe,
- 3 postes d'agent de maîtrise,
- 2 postes d'agent de maîtrise principal,
- 20 postes d'adjoint technique (dont 5 à temps non complet),
- 1 poste d'agent social,
- 1 poste d'ATSEM principale de 2ème classe,
- 1 poste opérateur des APS,
- 2 postes d'éducateurs des APS,
- 6 postes d'adjoint du patrimoine de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que l'on fait habituellement.

C'est suite aux avancements de grade.

Automatiquement, il y a des postes qui sont supprimés et d'autres qui sont créés.

Comme vous pouvez le constater, en 2018, il y a eu pas mal d'avancements de grades.

- Madame Maryvonne POULAIN : et comme il y a deux postes d'attaché territorial, on fait qu'un principal, il y en a un qui part à la retraite ?

Parce qu'il y a un poste d'attaché principal et on en enlève deux.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : il y en a déjà un de créé.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : au mois de février, il va être créé un poste pour Monsieur GOSCIANSKI et l'autre pour Monsieur MAKOWIECKI.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

8) DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- RUNNING CLUB NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association RUNNING CLUB NOYELLOIS afin d'organiser le trail nocturne.

Afin de mener à bien leur projet, ils sollicitent la somme de 5 000 €.

- TWIRLING BÂTON :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association TWIRLING BÂTON d'un montant de 489,40 € afin de leur permettre de faire participer un de leur athlète « BERGER Mike » à participer à la finale des championnats de France en tant que masculin benjamin confirmé qui se dérouleront les 2 et 3 juin 2018 à Mont De Marsan.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 350 € qui correspond aux frais de transport.

- Monsieur Le Maire : deux subventions exceptionnelles.

Une pour le running club Noyellois, non pas pour les boucles cette année mais pour l'organisation du trail.

Le trail nocturne prend une ampleur de plus en plus importante.

C'est une subvention d'un montant de 5 000 €.

Et ensuite, il y a le Twirling bâton.

Ils envoient un de leur athlète, Monsieur BERGER Mike à participer à la finale des championnats de France.

C'est un benjamin, c'est un petit garçon qui a 7 ou 8 ans.

Le coût pour l'association est de 489,40 €.

Je vous propose de leur allouer une subvention d'un montant de 350 € qui correspond aux frais de déplacement et aux frais d'hébergement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

9) DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU 4 RUE JEAN MOULIN :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à la vente du 4 rue Jean Moulin, il y a lieu et vu la demande de la perception de procéder au déclassement de ce bien d'un point de vue comptable.

En effet, ce bien apparaît dans notre patrimoine comme étant un bien appartenant au domaine public.

Pour réaliser l'écriture, il convient de modifier sa situation dans le patrimoine en domaine privé.

C'est une régularisation d'écriture comptable.

- Monsieur Le Maire : c'est un truc de fou, c'est un sketch.

Nous avons vendu le 4 rue Jean Moulin à Madame DZIADOSZ.

Si on vend un bien, c'est bien évidemment qu'il est dans le domaine privé de la commune.

S'il n'est pas dans le domaine privé, nous ne pouvons pas le vendre.

Or, dans notre patrimoine comptable, dans les jeux d'écritures, dans les articles, il est considéré comme bâtiment public, il est encore dans notre domaine public.

Alors que juridiquement, il est bien dans le domaine privé.

Nous avons bien expliqué à la perception, mais ils ne veulent rien entendre, nous devons passer une délibération comme quoi il apparaît dans notre patrimoine comme étant dans le domaine privé.

Il va falloir remodifier tout cela.

On a beau leur expliquer.

- Madame Maryvonne POULAIN : et quand on a vendu l'autre, on a eu le même problème ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : au fait, là on a vendu et on a touché l'argent et quand on fait les écritures pour mettre au CA, que l'on nous a dit qu'il y avait un problème.

- Monsieur Le Maire : pas d'observations, pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

10) VENTE DE 4 GARAGES – RUE DU 14 JUILLET :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la parcelle AB 677 appartient à la commune, il s'agit d'une ancienne part de Marais.

Dans les années 70/80, les particuliers avaient été autorisés par la municipalité à construire des garages.

Il s'agit de régulariser cette situation en vendant le terrain d'assise des constructions.

Le bornage réalisé par un géomètre a été pris en charge par les 4 propriétaires.

Les domaines ont estimé la parcelle dans sa totalité au prix de 27 000€ soit env 60€/m².

AB 1075	Terrain arrière 321 m ²	-
AB 1071	Parcelle de 26 m ²	1 560 €
AB 1072	Parcelle de 25 m ²	1 500 €
AB 1073	Parcelle de 46 m ²	2 760 €
AB 1074	Parcelle de 32 m ²	1 920 €

- Monsieur Le Maire : rue du 14 juillet, vous avez quatre garages qui ont été construits par les particuliers sur ce que l'on appelait avant des parts de marais.

Certaines personnes nous ont sollicité pour acheter ces parts de marais.

On a contacté les domaines et ils ont estimés à 60 € le mètre carré.

Nous avons pris contact avec toutes les personnes intéressées et elles sont d'accord pour les acheter.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout ce qui est le reste, ça va rester.

Parce que l'on voit terrain arrière 321 m².

Il n'y a pas de prix parce qu'on ne le vend pas celui là ?

- Monsieur Le Maire : non.

C'est les boulistes.

- Madame Maryvonne POULAIN : on ne la vend pas ?

- Monsieur Le Maire : je ne pense pas qu'ils seraient d'accord.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

11) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE WATRELOT PAR TRANSFERT D'OFFICE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la voirie et les réseaux divers de la rue Watrelot utilisés depuis des années comme une voirie publique nécessitent leur transfert dans le domaine public communal.

Il s'agit de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public des parcelles cadastrées AM 512, AM 700, AM 747, AM 750.

Pour cela une enquête publique doit être ouverte avec la désignation d'un commissaire enquêteur conformément aux dispositions des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 du Code la Voirie Routière.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à cette procédure et demande donc l'avis de l'assemblée pour l'ouverture d'une enquête publique.

- Monsieur Le Maire : parce que la rue Watrelot appartient à SETRADIS.

Ça remonte. Je vous demande simplement de réintégrer cette voirie dans le domaine public parce qu'en plus ça va faire des kilomètres de voirie supplémentaire et ça nous permettra d'avoir une augmentation au niveau de la dotation de fonctionnement.

Vu que celle-ci est calculée sur les kilomètres de voirie.

Et c'est exactement pareil pour la délibération n°12 qui là concerne l'incorporation dans le domaine public de la rue des Boclets.

Ça n'a toujours pas été fait et ça appartient toujours aux habitants.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

12) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DES BOCLETS PAR TRANSFERT D'OFFICE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la voirie et les réseaux divers de la rue des Boclets utilisés depuis des années comme une voirie publique nécessitent leur transfert dans le domaine public communal.

Il s'agit de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public des parcelles cadastrées AB 953 (Lot 8) et AB 954.

Pour cela une enquête publique doit être ouverte avec la désignation d'un commissaire enquêteur conformément aux dispositions des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 du Code la Voirie Routière.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à cette procédure et demande donc l'avis de l'assemblée pour l'ouverture d'une enquête publique.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS, FLOTTE AUTOMOBILE, PROTECTION JURIDIQUE ET RESPONSABILITE CIVILE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures de marchés, les communes de Noyelles-sous-Lens, de Loison-sous-Lens, de Hulluch, de Harnes et de Vendin le Vieil et leurs CCAS ont souhaité s'associer pour passer un marché public d'assurance dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique et responsabilité civile.

Cet engagement prend la forme d'une convention de groupement qui définit ses modalités de fonctionnement.

Elle doit être signée par ses membres.

Un de ses membres en sera le coordonnateur.

Celui-ci est chargé de signer et de notifier les marchés aux autres membres.

L'exécution de ces marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

Cette convention précise également la création d'une commission d'appel d'offre qui sera présidée par le Maire de la commune coordinatrice.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché de prestation de service d'assurance, de permettre des économies d'échelle et de favoriser la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Noyelles sous Lens, de Loison sous Lens, de Hulluch, de Harnes et de Vendin le Vieil et leurs CCAS souhaitent passer un groupement de commande.

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offre de groupement doit être instaurée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes de Noyelles sous Lens, de Loison sous Lens, de Hulluch, de Harnes et de Vendin le Vieil et de leurs CCAS dans le cadre de la passation du marché de prestation de service d'assurance,
 - d'accepter d'être le coordonnateur du groupement de commande,
 - d'accepter les termes de la convention,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer la convention de groupement de commande,
 - d'avancer les frais de fonctionnement du groupement lesquels sont répartis à parts égales entre les collectivités concernées,
 - de décider que Monsieur le Maire de Noyelles-sous-Lens sera président de la commission d'appel d'offre du groupement, suppléé par l'adjoint au Maire en charge des travaux, de la sécurité et du marché hebdomadaire, monsieur Maurice BERNARD,
 - de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.
- Monsieur Le Maire : c'est une délibération qui devient également habituelle.***

Ça concerne la constitution d'un groupement de commande d'assurances dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique et responsabilité civile avec les communes de Loison-sous-Lens, de Hulluch, de Harnes et de Vendin le Vieil et leurs CCAS qui ont souhaité s'associer à cette démarche.

Là pareil, c'est pour nous permettre bien évidemment d'essayer de faire des économies au niveau de nos finances.

Pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

14) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 13 décembre 2017 relative à la création d'un groupement de commande concernant les fournitures scolaires.

Cependant, la ville de Hulluch ne souhaite pas participer à cette démarche et se pose la question de la mise en œuvre de ce groupement sous forme d'appel d'offres, à lancer après la constitution du nouveau groupement de commande à périmètre modifié.

Les délais ne permettent pas de maintenir notre démarche de mutualisation pour l'année 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération prise sur le périmètre incluant la ville de Hulluch.

Les communes délibéreront ultérieurement pour la constitution d'un nouveau groupement de commande pour l'exercice 2019.

La procédure d'achat pour l'exercice 2018 relèvera de la compétence de chacune des communes.

*- **Monsieur Le Maire** : par contre, là, c'est pour annuler. Parce que la ville de Hulluch se retire du projet de groupement de commandes de fournitures scolaires.*

Ils ont préféré passer à leur niveau et comme on est très proche des commandes, il n'est pas possible de refaire un nouveau groupement.

Le nouveau groupement on le fera l'année prochaine pour les commandes de 2019-2020.

Je vous demande votre accord pour annuler cette constitution de groupement de commandes.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

15) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX :

Monsieur Le Maire Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, a engagé depuis 2009 un projet de transport en commun en site propre.

Les réflexions sur ce projet ont abouti sur un objectif de création de lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Le projet Bulles, dont le SMTAG est maître d'ouvrage, est composé de 6 lignes structurantes de BHNS.

Une de ces lignes, dénommée Bulle 1, desservira le territoire de la Ville de NOYELLES-SOUS-LENS en traversant la rue du Général de Gaulle.

Dans le cadre de la réalisation des lignes de BHNS, les travaux suivants devront être réalisés :

- l'établissement des plates-formes en site propre et leurs annexes techniques,
- la création des ouvrages d'accès des voyageurs,
- le réaménagement subséquent des voies routières, cyclables, piétonnes, induit par l'insertion de la plate-forme,
- la création ou modification d'ouvrages d'art nécessaires au franchissement d'infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires, hydrauliques,
- les aménagements à caractère architectural et paysager, réalisés de façade à façade, destinés à l'insertion urbaine de la ligne en site propre,
- les ouvrages d'exploitation hors ligne tels que les ateliers dépôts, parcs relais situés hors domaine public routier,
- les aménagements de sécurité de la circulation, induits par la présence du BHNS en circulation portant sur les carrefours régulés, giratoires.

La VILLE souhaite profiter de la réalisation des travaux relatifs au BHNS sur son territoire pour effectuer des travaux d'enfouissement et d'effacements de réseaux.

Ces aménagements relèvent de la compétence et donc de la maîtrise d'ouvrage de la VILLE.

Ces aménagements d'une part, et le projet de BHNS de la Bulle 1, d'autre part, constituent donc des ouvrages qui relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages.

Or, l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dispose que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

A ce titre, les parties ont décidé de désigner le SMTAG comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Afin d'optimiser les moyens autant techniques que financiers, et conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, les deux parties s'entendent pour désigner le SMTAG comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Ainsi, la présente convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

La signature de la présente convention vise ainsi à permettre de coordonner les interventions sur le périmètre.

Le montant des travaux, avant subvention s'élève à 281 477,17 € H.T. soit 337 772,60 € T.T.C., se décomposant comme suit :

- travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension : 204 759,16 € H.T., soit 2 450 710,99 € T.T.C.

- travaux d'enfouissement et d'effacement des autres réseaux : 76 718,01 € H.T. soit 92 061,61 € T.T.C.

Le montant des frais de maîtrise d'œuvre relatifs au suivi de ces travaux a été estimé à 15 481,24 € H.T. soit 18 577,49 € T.T.C. (5,5 % du montant des travaux), se décomposant comme suit :

- frais de maîtrise d'œuvre relatifs au suivi des travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension : 11 261,75 € H.T. soit 13 514,10 € T.T.C.,

- frais de maîtrise d'œuvre relatifs au suivi des travaux d'enfouissement et d'effacement des autres réseaux : 4 219,49 € H.T. soit 5 063,39 € T.T.C.

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle est donc estimé à 296 958,41 € H.T. soit 356 350,09 € T.T.C., se décomposant comme suit :

- frais relatifs à l'effacement du réseau de distribution électrique basse tension : 216 020,91 € H.T. soit 259 225,09 € T.T.C.

- frais relatifs à l'enfouissement et d'effacement des autres réseaux : 80 937,50 € H.T. soit 97 125,00 € T.T.C.

Les travaux d'effacement et d'enfouissement, objet de la présente convention, sont partiellement subventionnés par le Fédération Départementale d'Énergie (FDE).

Cette subvention s'élève à 173 226 € H.T. sur la base du montant prévisionnel des études et travaux énoncés.

Le montant final de la subvention sera calculé en fonction du montant total des travaux sur la base du décompte général et définitif.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, on a enfoui les réseaux au niveau de l'ex RN avec le passage du BHNS.

Dans ce cadre là, c'est le Syndicat Mixte des Transports qui s'est occupé de tout.

C'est à dire qui s'est occupé de récupérer les financements comme il s'est occupé de payer toutes les factures.

Bien évidemment, la somme que nous devons, on va la payer directement au SMT, déductions faites des subventions qu'il y a pu y avoir.

Au niveau des montants, il y avait des frais relatifs à l'effacement des réseaux et distribution électrique qui se montent à 216 020,91 € H.T. soit 259 225,09 € T.T.C.

Pourquoi T.T.C. ? Parce qu'ils reperçoivent la TVA dessus et ensuite il y a les frais relatifs à l'enfouissement de réseaux qui se montent à 97 125,00 € T.T.C.

Le montant total des travaux c'est 313 145,91 €.

Il y a la subvention de la FDE de 173 226 €, donc la part de la ville est de 139 919,91 € sur laquelle l'année prochaine nous récupérerons le FCTVA pour un montant de 14 568 €.

Ce qui fait réellement le coût total pour la commune de 125 351,91 €, pour l'enfouissement des réseaux sur l'ex RN.

Il faut passer cette convention avec le SMT pour que l'on puisse leur régler le montant qui leur est du.

Oui et c'est vrai, la rue Joseph Hay est intégrée dedans.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

16) DISPOSITIF ZONES FRANCHES DANS LE BASSIN MINIER – EXONÉRATION FISCALE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi des finances rectificative n°2017/1775 du 28 décembre 2017 un dispositif de zones franches a été créé.

Il s'agit dans le cadre de la revitalisation du bassin minier d'aider les PME et TPE (moins de 2 510 salariés) qui se créeront entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 en les exonérant fiscalement.

Le siège social de l'entreprise doit être sur le territoire concerné (un arrêté ministériel fixant la liste des communes concernées), avec une activité industrielle, commerciale ou artisanale, sans qu'il s'agisse d'une reprise, d'un transfert, d'une concertation, d'une restructuration ou d'une extension d'activités.

Les exonérations portent :

- sur l'impôt sur les bénéfices les deux premières années avec une dégressivité de l'avantage les trois années suivantes (75 %, 50 % puis 25 % de l'assiette).
- sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE) en totalité les sept premières années avec une dégressivité les trois années suivantes (75 %, 50 % et 25%).

Ces exonérations de taxe foncière et de CFE sont supportées à parts égales par l'État d'une part par voie de compensation et par la collectivité d'autre part sous réserve de délibération.

Compte-tenu de l'opportunité offerte par ce dispositif en termes de création d'emplois dans la mesure où au moins 50 % des salariés doivent avoir comme origine le bassin minier et de la volonté de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'accentuer sa politique économique en faveur de l'emploi comme stipulé dans le volet « travailler » du projet de territoire, il est proposé de se prononcer favorablement sur le dispositif d'exonérations fiscales des futures entreprises répondant aux critères législatifs.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal :

- d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation foncière des entreprises, toutes les entreprises créées depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 répondant aux conditions fixées par la loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 sur le territoire des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- de solliciter la compensation de la part supportée par l'État.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, le bassin minier est déclaré en zone franche ce qui permet aux entreprises qui se créent actuellement dans nos communes d'être exonérées de l'impôt sur les bénéfices, de la taxe foncière et de la CFE.

Il y a une exonération partielle de l'État qui correspond à 50 %, il y a une exonération des EPCI et bien évidemment les collectivités qui le désirent peuvent exonérer ces entreprises de la partie communale.

En sachant que nous n'exonérons que sur la taxe foncière.

Pendant, 7 ans, ces entreprises seront exonérées à 100 %, la 8ème année à 75 %, la 9ème année à 50 % et la dernière année, la 10ème année à 25 %.

Voilà le but de cette délibération, c'est de nous autoriser pour les entreprises qui viennent s'installer et qui créent des emplois bien évidemment à les exonérer sur la partie communale de la taxe foncière.

Pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : l'ordre du jour étant épuisé si vous avez des questions.

Ah oui, concernant le terrain synthétique.

Vous avez pu constater, on en avait déjà discuté plusieurs fois avec Daniel, concernant la polémique sur les billes qui étaient à l'intérieur.

Nous avons pris la décision pour le moment au niveau de la commune d'attendre le rendu de l'agence nationale de sécurité sanitaire qui a été mandatée par plusieurs ministères.

On attend les conclusions pour savoir si on garde le même système que nous avons choisi, c'est à dire les billes de pneus ou si nous changeons la structure du terrain synthétique.

Dès que nous aurons la réponse nous reviendrons vers vous.

Tout en sachant que si nous ne gardons pas cette structure systématiquement, je pense qu'il y aura un surcoût entre 15 et 20 %.

On a des sachets, on peut vous les montrer.

Il y a la structure choisie actuellement, c'est à dire du simple pneu qui est lavé et broyé.

Ensuite, vous avez le pneu qui est lavé, broyé et recouvert d'une résine.

Après vous avez également du liège.

Mais la problématique du liège, c'est que quand il pleut, ça gonfle et quand ça sèche ça fait de la poussière.

Et il y en a une quatrième mais je sais plus.

- Monsieur Philippe CERF : ce sont des fibres, les mêmes matériaux que les fibres de gazon.

Ils sortent en épaisseur plus importante, ils sont broyés.

- Madame Maryvonne POULAIN : un article est paru, même un reportage parce que les gamins rentrent chez eux avec des billes dans les baskets et il y a eu beaucoup de problème avec cela.

- Monsieur Le Maire : des études ont été faites en Angleterre et en Belgique et les études ont été négatives.

Mais elles ont été faites il y a déjà deux – trois ans.

Ça ne date pas d'aujourd'hui.

- Monsieur Daniel CAPILLON : de toute façon, l'État s'il n'y a pas de preuve va dire « on sait pas, on va le faire quand même ».

Ils ne vont pas se mouiller.

- Monsieur Le Maire : la problématique, c'est que s'ils estiment qu'il y a un problème pour la santé les synthétiques existants risquent d'être mis en cause.

- Madame Maryvonne POULAIN : au mois de décembre quand on a parlé des fameux compteurs GASPARD.

Vous m'aviez dit que vous étiez aussi contre les compteurs LINKY.

Quand on voit actuellement tout ce qui se passe, les maires qui passent quand même des délibérations même si après elles seront annulées.

Ils prennent quand même parce que la brutalité, la façon dont c'est fait et on commence déjà à voir à Noyelles des choses.

Ils sont passés en disant « on va vous changer » et bien sûr, ils prennent des personnes un peu âgées ou souffrantes.

Ils rentrent chez les personnes alors qu'il y a des portails, tout à l'heure vous disiez que l'on ne peut pas rentrer chez les gens quand il y a un portail et bien eux, ils rentrent.

On ne mets pas en doute ENEDIS pour le compteur, c'est les personnes qui le monte.

Ils sont embauchés quelque fois sur le bon coin, formés en quelques jours et après c'est défectueux.

Les personnes qui ont eu des problèmes et leur maison brûlée sont toujours en train d'attendre pour se faire rembourser parce que ENEDIS se retourne contre celui qui l'a monté.

Ces gens là se retrouvent sans maison.

On sait quand même que quand c'est à l'intérieur même si on aura « nous » la facilité de dire non, nous n'en voulons pas mais si on nous oblige.

Je voudrais quand même que vous puissiez montrer aux habitants que vous êtes contre.

- Monsieur Le Maire : on va se renseigner un peu de ce qui est fait dans les autres communes et puis au prochain Conseil Municipal dans ce cas là, on prendra une délibération ou une motion.

- Madame Maryvonne POULAIN : ou de faire même un courrier au Préfet mais c'est surtout sur la façon dont c'est fait et après on n'a pas à obliger les personnes, alors je sais bien où est l'intérêt mais moi j'écoute les deux parties.

A un moment donné, il y a un peu trop d'exemples par des gens très intelligents, ce n'est pas un « non » bêtement, « je n'en veux pas » point final.

- Monsieur Le Maire : il y en a qui ont été installés sur la commune parce que les gens qui ont des compteurs sur le domaine public, ils ne leur ont pas demandé.

Ils l'ont fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : et à l'intérieur, ils nous disent « ah votre compteur il est vieux, on va vous le changer ».

On en a parlé hier.

Et dans les écoles, je trouve tout à fait normal qu'on refuse, écoles ou crèches que l'on refuse.

- Monsieur Le Maire : non, il n'est pas question qu'ils rentrent dans mes écoles ou dans des classes pour changer les compteurs.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà, on se demandait ce que vous aviez l'intention de faire.

- Monsieur Le Maire : au prochain conseil on passera une délibération ou un courrier au Préfet.

- Monsieur Bernard FINEZ : ils sont venus le changer dans la Somme et je n'ai aucun problème.

Le gars avait un papier de la société prestataire, son nom et ainsi de suite, son numéro d'immatriculation.

- Monsieur Le Maire : donc, ils te l'ont changé ?

- Monsieur Bernard FINEZ : oui ils me l'ont changé.

- Madame Maryvonne POULAIN : et il était à l'intérieur ou à l'extérieur ?

- Monsieur Bernard FINEZ : à l'intérieur.

Aucun problème, ça a duré vingt minutes.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, vous dites, ça a duré 20 minutes, nous ce n'est pas le temps, on s'en fiche, c'est sur ce qui va se passer après.

- Monsieur Bernard FINEZ : il nous a donné un papier.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui ils peuvent donner un papier, ce n'est pas parce qu'il y a un papier que ça va aller mieux.

Nous sommes à 160 incendies depuis janvier.

Mais pas dans toutes les villes.

Mais dans la France, si vous suivez le dossier, vous allez voir que ça fait peur.

Il y a même un grand restaurant qui a brûlé aussi.

Et sans compter les personnes hyper-sensibles.

Ceux qui n'ont rien c'est bien mais quand vous avez des personnes hyper-sensibles, réceptives aux ondes, c'est chez moi, c'est dans la pièce à vivre, je n'en veux pas.

Et il paraît que quand ils savent que vous n'en voulez pas, ils vous espionnent carrément.

Qu'ils essayent de rentrer chez moi car au début on nous a fait croire cela.

Ils nous ont dit que c'était leur propriété et que nous n'avions rien à dire qu'il fallait les laisser faire.

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Joëlle COCHEZ : je voulais poser une question, ce sont les habitants de ma cité qui m'interpellent. Tu as vu quoi pour l'alarme de la société derrière ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ARTEMYS.

- Madame Joëlle COCHEZ : nuit et jour, nuit et jour.

Alors, maintenant les gens de la cité sont excédés et ils ne se gênent pas non plus. C'est infernal.

- Monsieur Bernard FINEZ : celui qui avait ouvert un espace moto à l'intérieur du bâtiment.

C'est le bâtiment qui est au bord de la rue.

- Monsieur Le Maire : ce sont les bâtiments qui sont au bord ?

Celui qui avait avant le stockage des voitures de collections ?

- Madame Joëlle COCHEZ : celui au bord de la rue du 1^{er} mai.

Et ça n'arrête pas, jour et nuit.

- Monsieur Bernard FINEZ : je l'entends de chez moi.

- Madame Joëlle COCHEZ : même en mettant la télévision vers minuit – 1 heure du matin parce que je ne dors pas, je l'entends.

Mais là, toute la cité vient me voir et me dit que ce n'est plus possible.

- Monsieur Le Maire : je vais voir.

Je vais les appeler moi même.

- Madame Joëlle COCHEZ : il y a des gens qui dorment, il y a des gens malades.

- Monsieur Le Maire : non, ça doit être un mauvais réglage ou je ne sais quoi mais bon, je vais les appeler.

- Madame Joëlle COCHEZ : en tout cas il y a un monsieur dans une petite voiture rouge au milieu de la cour et ça sonne, ça sonne. Il attend 10-15 minutes et après il sort de la voiture.

- Monsieur Le Maire : je m'en occupe.

- Madame Joëlle COCHEZ : je vais leur dire.

- Monsieur le Maire : pas d'autres questions ?

Bonne soirée à tous et rendez-vous le 20 juin 2018 pour le prochain conseil.